

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MERCREDI 06 FEVRIER 2019

N°2019- CC-1S- DBR-03

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Mercredi 06 du mois de Février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni au Golf de Saint-François, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Jean-Claude PIOCHE – Jocelyn CUIRASSIER - M. Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - MM. Christian THENARD - Jean-Claude CHRISTOPHE - José SEVERIEN – Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Roberte MERI - Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES - M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL – Michelle MAXO - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN – Mme Yvanne CHELAMIE ép. LOSBAR - MM. Jean DAIJARDIN - Raymond PARSHAD - Jean-Luc PERIAN.

EXCUSES : M. Laurent BERNIER – Mmes Félicienne GANTOIS - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Valérie HUGUES - Nathalie CHOURO ép. BRACAT – Christiane CLARA ép. DELANNAY - Cynthia DINANE.

ABSENTS : Mmes Ghislaine GISORS - Nadia CELINI - M. Cédric CORNET - Mme Diana PERRAN - MM. Jean FAHRASMANE – René NOEL.

Monsieur Francs BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : DELIBERATION RELATIVE A LA FIXATION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts (CGI) et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°2017-CC-2017-7S-DAJA-31 du Conseil Communautaire portant nouvelle composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), en date du 18 juillet 2017,

Vu le rapport de la CLECT du 19 novembre 2018,

Vu les délibérations des conseils municipaux de la Ville de Sainte Anne du 28 novembre 2018 [numéro], de la Ville de Saint François (n°2018-11/069) et du Gosier (n° CM-2018-2SE-CI-04) du 29 novembre 2018 portant approbation du rapport de la CLECT du 19 novembre 2018 précité,

Vu par conséquent l'approbation par délibérations concordantes légalement requise des communes membres du rapport de la CLECT

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De fixer le montant de l'attribution de compensation provisoire de 2019 des communes membres comme suit :

Communes	Montant des AC 2019 provisoires
DESIRADE	- 97 624,45 €
GOSIER	2 420 095,36 €
SAINT-FRANCOIS	665 429,44 €
SAINTE-ANNE	89 041,76 €
TOTAL	3 076 942,11 €

Article 2 : D'autoriser le Président à notifier ces attributions de compensation provisoires 2019 aux communes et à signer tout document afférent à cette délibération.

Article 3 : Monsieur le Président et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Fait et délibéré à Gosier, le 06 Février 2019

**Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le,**

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**

Jean-Pierre DUPONT

